

## ÉRYTHRÉE

### Aggravation de la situation en matière de droits humains

Index AI : AFR 64/001/02

« Les résolutions passées lors de la session de l'Assemblée nationale qui vient de se terminer compromettent gravement la primauté du droit et la protection des droits humains en Érythrée », a déclaré ce jour (7 février) Amnesty International, constatant la carence des législateurs devant la détérioration de la situation en matière de droits humains dans le pays.

Dans son adresse à l'Assemblée nationale, réunie pour la première fois depuis 2000, le président Issayas Afeworki a déclaré que les 11 anciens hauts fonctionnaires arrêtés en septembre 2001 et maintenus depuis en détention au secret, sans avoir été officiellement inculpés, s'étaient « rendus coupables de trahison à cause de leur abandon des valeurs et principes pour lesquels avait lutté le peuple érythréen ».

À la suite de la déclaration du président, l'Assemblée nationale a « fermement condamné ces hommes pour les crimes dont ils se

sont rendus coupables contre le peuple et la nation ».

Selon Amnesty International, « en faisant des déclarations, qui laissent clairement entendre que les intéressés sont coupables, l'Assemblée nationale porte atteinte, de manière flagrante, à l'indépendance de la magistrature ainsi qu'au droit, pour les 11 détenus, d'être présumés innocents jusqu'à ce qu'ils soient reconnus coupables ou non coupables au regard de la loi et à l'issue d'un procès équitable ».

Les autorités érythréennes ont systématiquement ignoré les demandes d'informations faites au niveau national et international quant au lieu de détention de ces 11 personnes et d'autres détenus, parmi lesquels se trouvent au moins neuf journalistes, également arrêtés en septembre 2001 ; un dirigeant du mouvement étudiant, Semere Kesete, arrêté en juillet 2001 ; et plusieurs personnes soutenant les 11 détenus, dont trois chefs de clan, qui ont tenté d'intervenir en tant que médiateurs entre les 11 détenus et les autorités.

Amnesty International est préoccupée par le fait que ces

fonctionnaires, ces journalistes, ce dirigeant étudiant et ces sympathisants n'aient pas été officiellement

informés du motif de leur arrestation et de leur maintien en détention. Les conditions carcérales étant particulièrement pénibles en Érythrée, l'organisation s'inquiète vivement de leur sécurité et, plus précisément, de l'état de santé d'Ogbe Abraha qui est asthmatique ; d'Haile Woldetensae, qui est diabétique ; et d'Astier Feshatsion, qui souffre d'ulcères à l'estomac.

L'organisation estime que ces hommes pourraient être considérés comme des prisonniers d'opinion, maintenus en détention du seul fait d'avoir pacifiquement exprimé leurs convictions politiques.

En Érythrée, les organes de presse indépendants ont été interdits en septembre 2001 pour avoir critiqué certaines des orientations du gouvernement. Au cours de sa récente session, l'Assemblée nationale a réaffirmé l'importance de la liberté de la presse. Mais elle a aussi approuvé les mesures prises par le gouvernement contre la presse

indépendante, accusée d'avoir nui à l'unité nationale. L'Assemblée a également condamné ceux qui, dans la presse indépendante, « ont, comme les défaitistes, profité de cette occasion pour saper la souveraineté du pays ». Elle a annoncé l'existence d'un projet visant à créer un comité chargé d'octroyer des autorisations de parution aux journaux jugés « responsables ».

L'Assemblée nationale aurait également déclaré qu'elle s'en remettait « entièrement au gouvernement pour suivre cette affaire comme il convient et pour la mener à son terme ».

Les autorités érythréennes doivent immédiatement prendre les mesures nécessaires afin que la situation des détenus soit réglée en stricte conformité avec les normes internationales et régionales en matière de droits humains. « Elles doivent également prendre des mesures immédiates permettant aux détenus d'être promptement traduits devant une autorité

*judiciaire, puis d'être libérés s'ils ne sont pas inculpés d'une infraction prévue par la loi. Toute action judiciaire engagée contre eux doit l'être devant un tribunal compétent, indépendant et impartial, leur accordant l'ensemble des garanties juridiques qu'exige un procès équitable, sans recours possible à la peine de mort », a affirmé Amnesty International. « Ils doivent être immédiatement autorisés à recevoir les soins*



*médicaux que nécessite leur état et à contacter un avocat », a ajouté l'organisation.*

### **Contexte**

La campagne de répression lancée depuis juillet 2001 par le gouvernement érythréen contre ses détracteurs est sans précédent. Outre les 11 hauts fonctionnaires, les neuf journalistes, les trois chefs de clan et le leader étudiant mentionnés plus haut, de nombreuses personnes ont été arrêtées et détenues, certaines pendant plusieurs semaines, et interrogées sur leurs liens présumés avec les 11 détenus.

Les 11 anciens fonctionnaires détenus sont : Petros Solomon, Ogbe Abraha, Hailé Woldetensae, Mahmud Ahmed Sheriffo, Berhane Ghebré Eghzabiher, Astier Feshatsion, Saleh Kekya, Hamid Himid, Estifanos Seyoum, Germano Nati et Beraki Ghebré Sélassié. Arrêtés à Asmara les 18 et 19 septembre 2001, ils ont été accusés de crimes contre la sécurité et la souveraineté de la nation.

Ces 11 personnes faisaient partie d'un groupe de 15 hauts responsables du parti au pouvoir, le

Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), qui avait fait parvenir à ses membres une lettre ouverte accusant le gouvernement d'agir de manière « illégale et inconstitutionnelle ». Cette lettre, rendue publique en mai 2001, exhortait « tous les membres du FPDJ et le peuple érythréen dans son ensemble à exprimer leurs opinions par des moyens légaux et démocratiques et à soutenir les objectifs et principes qu'ils considèrent justes ». Certains membres de ce groupe, qui occupaient à l'époque des postes ministériels, ont depuis été démis de leurs fonctions.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**